

Le budget communal



Fonctionnement et investissement structurent le budget de chaque commune : d'un côté, la gestion des affaires courantes au travers du budget de fonctionnement ; de l'autre, le budget d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Une Ville, comme une entreprise ou une famille, gère des recettes, fait des dépenses. Une bonne gestion lui permet d'investir et donc de préparer son avenir.

Nous nous sommes fixés trois objectifs principaux dans la première partie de notre mandat : rattraper le retard pris sur l'entretien du patrimoine communal (voiries et bâtiments), réduire les dépenses de fonctionnement à caractère général et l'endettement de la Commune.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PERMET À LA COLLECTIVITÉ D'ASSURER LE QUOTIDIEN.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- aux impôts locaux,
- aux dotations versées par l'Etat,
- aux sommes encaissées pour la fourniture de prestations : restauration scolaire, centre de loisirs, entrées des spectacles, concessions dans les cimetières,
- à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par :

- les salaires des agents municipaux,
- le coût de fonctionnement des bâtiments communaux (entretien, éclairage, chauffage),
- les achats de matières premières et de fournitures,

- les prestations de services effectuées,
- les subventions versées aux associations
- les intérêts des emprunts, ...

Au final, l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT PRÉPARE L'AVENIR.

La section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement d'une ville regroupe :

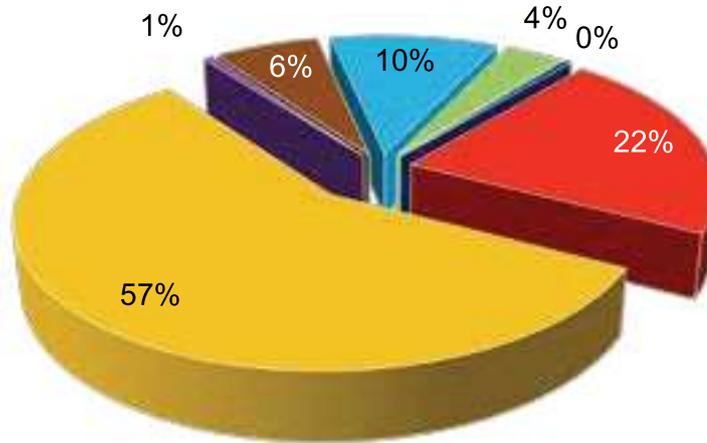
- en dépenses : les acquisitions de biens mobiliers et immobiliers, les remboursements d'emprunt en capital.
- en recettes : les recettes dites patrimoniales (en lien avec les permis de construire), les subventions d'investissement, les remboursements de TVA, les nouveaux emprunts, l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement.

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Il marque la clôture de l'exercice et enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées dans l'année. C'est un élément fondamental dans l'analyse des finances d'une ville, puisqu'il permet au conseil municipal de constater l'exécution du budget et de mesurer l'adéquation des résultats aux objectifs fixés. Il doit être voté avant le 30 juin.

Dépenses de fonctionnement 2015

6 204 701 € de dépenses de fonctionnement.



Evolution des charges à caractère général : 1 335 000 € soit - 9,79 % par rapport à 2013. Nous nous étions fixés un objectif de 10 % de réduction.

- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Opérations d'ordre entre sections
- Charges financières
- Atténuations de produits
- Charges exceptionnelles

Les principales baisses concernent les postes suivants :

Frais de télécommunication : L'étude des contrats et l'optimisation des ressources téléphoniques fixes et mobiles ont permis une réduction de **27 %** : - 11 628 € !

Foires et expositions : - 10 666 € soit - 20 %

Contrats de prestation de services : la révision des contrats de location des distributeurs (savon liquide, essuie-mains, etc...) et la suppression du contrat de balayage des rues ont permis une réduction de **45 %** : - 33 069 €

Main-tenance : - 5 631 € soit - 9 %

Locations mobilières : - 7 134 € soit - 36 %

Fourniture de petit équipement : - 17 169 € soit - 17 %

Frais d'affranchissement : - 3 067 € soit - 15 %

Indemnités des élus : - 26 837 € soit - 26,35 % par rapport à 2013

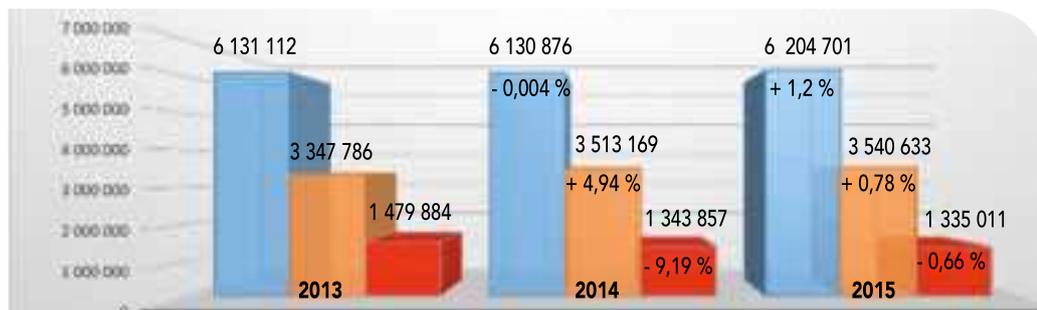
Nous avons mis la priorité sur :

Entretien de biens mobiliers : + 11 997 € soit + 69 %

Entretien de voies et réseaux : + 22 994 € soit + 28 %

Evolution des dépenses entre 2013 et 2015

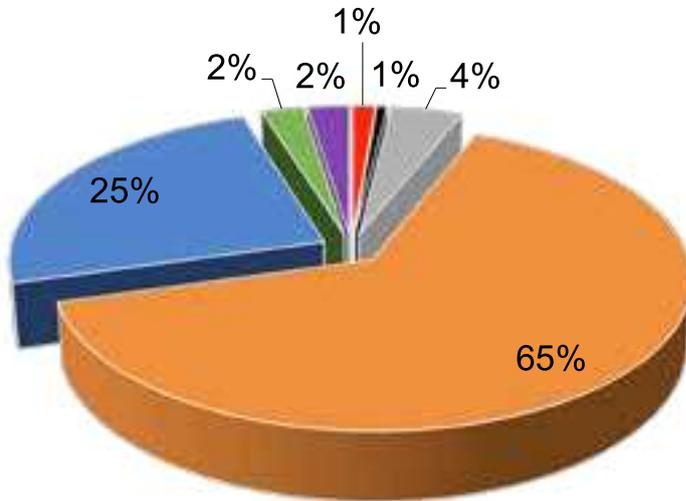
- Dépenses de fonctionnement
- Part des charges du personnel
- Part des charges à caractère général



L'augmentation des charges de personnel s'explique, à effectif constant, par :
 - la mise en place de la réforme des rythmes scolaires : le fonds d'amorçage de 50 € par enfant ne compense qu'un cinquième de la dépense réelle qui s'élève à 145 000 €.
 - les revalorisations salariales du fait du mécanisme du glissement vieillesse-technicité et de l'augmentation du taux des cotisations retraite.

Recettes de fonctionnement 2015

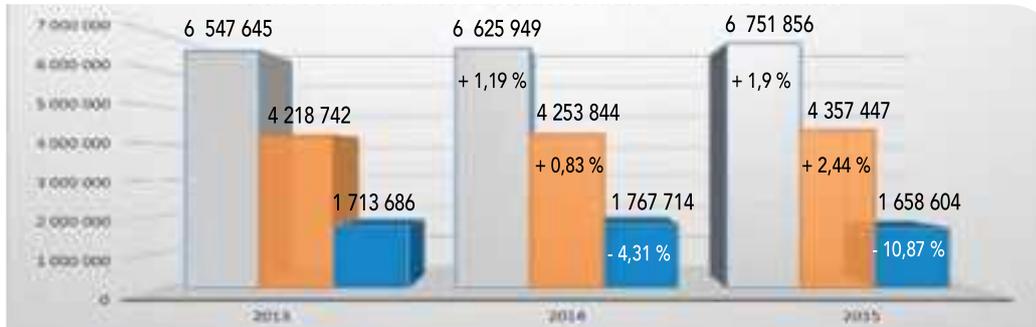
6 751 856 € de recettes de fonctionnement.



La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) représentait 22% des recettes en 2013, elle ne représente plus que 18% en 2015, soit une baisse de 196 000 €.

- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits des services
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Atténuations de charges
- Opérations d'ordre entre sections

Evolution des recettes entre 2013 et 2015

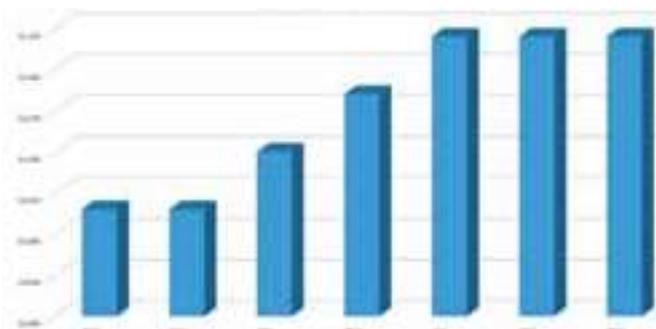


+ 1,9 %
par rapport à 2014
ou + 0,12 %
par rapport à 2014
hors produits
de cessions.

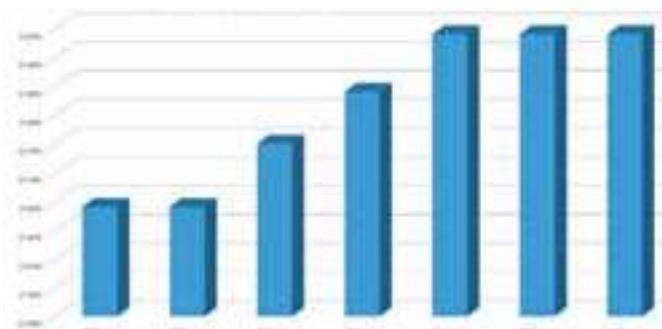
- Recettes de fonctionnement
- Part des impôts et taxes
- Part des dotations

Evolution de la taxe d'habitation et de la taxe foncière entre 2010 et 2015

Les taux des taxes perçues par la commune sont identiques depuis 2014.



Taux communal de la taxe d'habitation



Taux communal de la taxe foncière

Programmation des investissements 2016

La priorité est accordée à l'entretien du patrimoine bâti communal, aux travaux de VRD (Voirie et Réseaux

Réfection de
voiries et trottoirs

450 000 €

dont rue de Puy Giroux, rue des Noyers, rue de la Prugne, rue du Moulin, chemin de Fontarlioux, rue des écoles, rue de Tocqueville, impasse des Châtaigniers, rue de la Treille, chemin de la Bezou, chemin de la Bouteille, ...

Etudes
d'urbanisme

85 000 €

dont reconversion
du lycée.

Accessibilité

50 000 €

Entretien du
patrimoine bâti
(rénovation, isolation, mise
en conformité électrique et
incendie)

450 000 €

dont ancienne école d'Opme,
Conciergerie, complexe
André Raynoird, mairie.

Matériels
divers

21 000 €

pour la cuisine
centrale, le service
espaces verts.

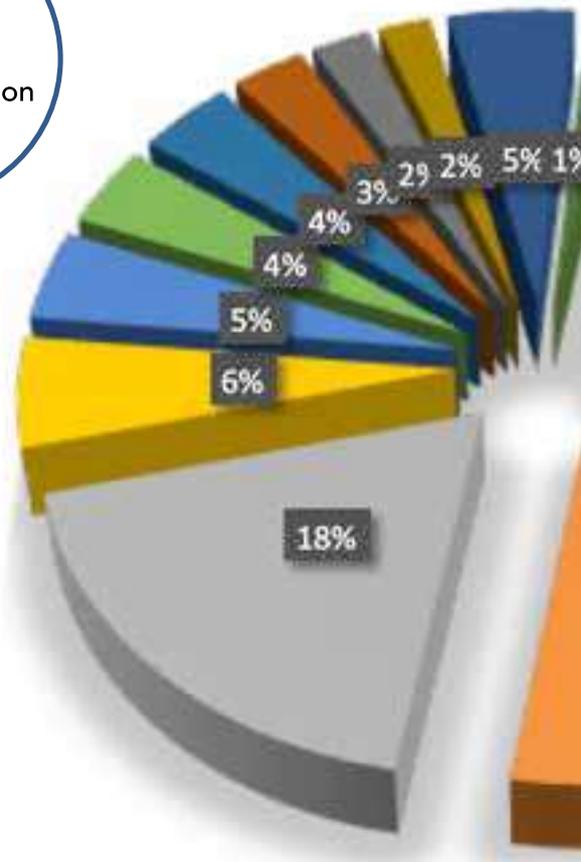
Installations
sportives

40 000 €

dont système
d'arrosage du terrain
d'honneur,
aérateur.

Extension
du cimetière
paysager

35 000 €

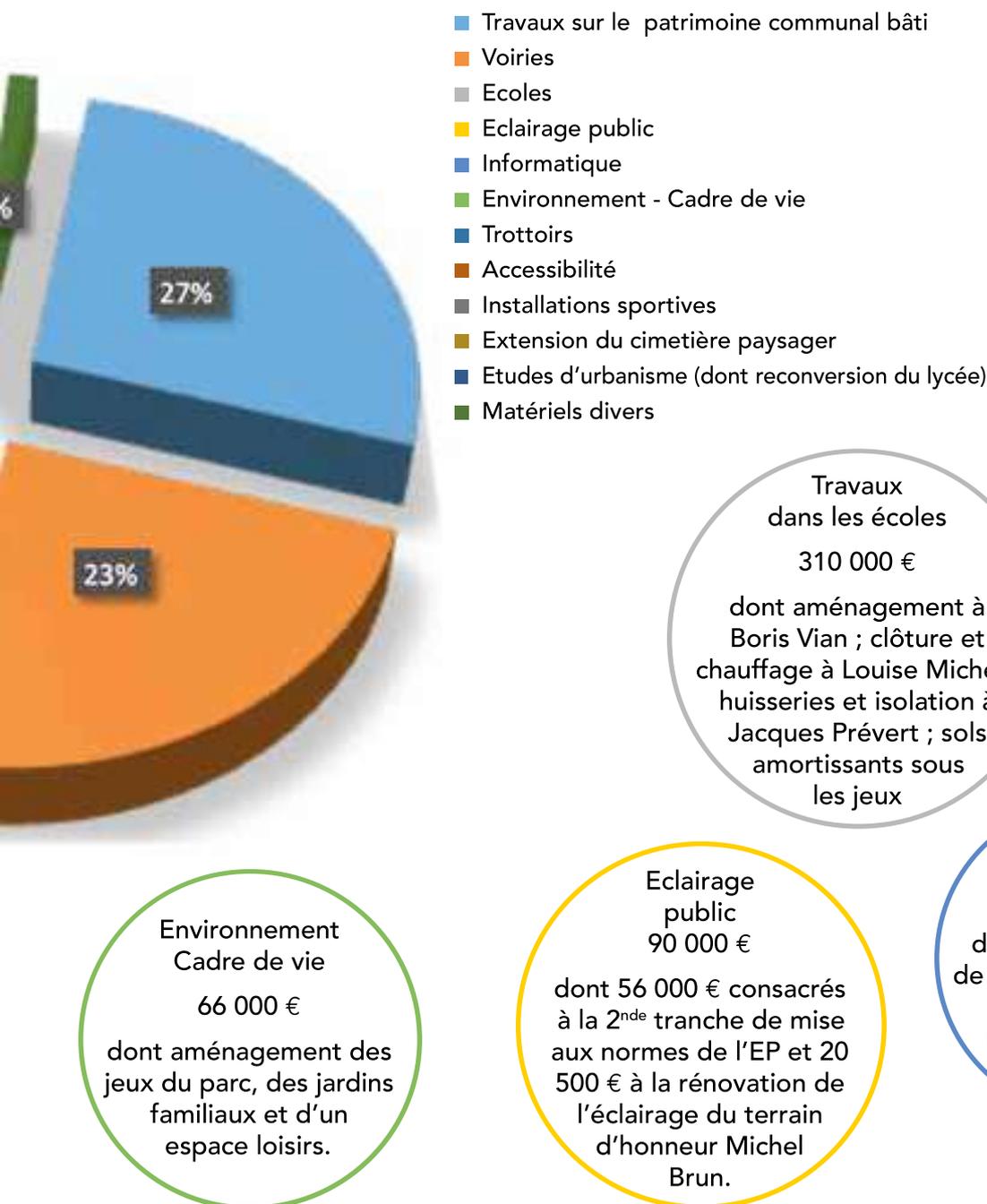


Investissements CCAS

Les principaux investissements prévus sur le budget du CCAS sont :

- Travaux d'accessibilité du club de l'Amitié du Centre social,
- Travaux d'efficacité énergétique du club de l'Amitié du Centre social,
- Etude de réalisation d'une résidence autonomie/services.

Divers), à la mise en accessibilité des bâtiments communaux et à la rénovation de l'éclairage public.



Investissements Assainissement

Les principaux investissements prévus sur le budget Assainissement concernent des travaux neufs et grosses réparations :

- chemin de la Bezou, rue de la Prugne,
- mise en séparatif rue de la République (Saulzet-le-Chaud),
- reprise de canalisation de la source de la Prugne.

Montant total des travaux : 190 000 euros.